

COOPÉRATION FRANCE-CANADA  
DANS LE DOMAINE LINGUISTIQUE

XII<sup>e</sup> SESSION DE LA COMMISSION MIXTE CULTURELLE  
FRANCE-CANADA

Le ministère des Affaires extérieures du Canada et le ministère français des Relations extérieures, désireux de développer dans le domaine linguistique, la coopération instaurée entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada dans le cadre de l'Accord culturel du 17 novembre 1965 et de l'échange de lettres entre les deux gouvernements en date du 23 octobre 1978, sont convenus du programme de coopération suivant:

- 1) Le Bureau des traductions du Secrétariat d'État participera aux expériences de valorisation et d'exploitation des ressources terminologiques françaises réalisées par le Commissariat général à la langue française et des organismes partenaires publics et privés du Commissariat général de la langue française;
- 2) Les deux parties se tiendront informées du résultat de leurs études concernant la protection juridique des travaux de terminologie;
- 3) Les deux parties poursuivront des recherches permettant la mise au point en commun de nouveaux logiciels pour la gestion et l'exploitation des outils terminologiques;